

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

APPEL D'OFFRES
SOUSSION PUBLIQUE – « IMPRESSION DE CONSTATS D'INFRACTION ÉLECTRONIQUES
POUR 2022 (2023 ET 2024 OPTIONNELLES) »

DESCRIPTION : La Ville de Saint-Jérôme souhaite obtenir des soumissions pour

« IMPRESSION DE CONSTATS D'INFRACTION ÉLECTRONIQUES POUR 2022
(2023 ET 2024 OPTIONNELLES) »

SOUSSION N° : « 2021-BS-087 »

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS : Toutes les entreprises intéressées pourront se procurer les documents de soumission à compter du **27 octobre 2021**, sur le système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca).

RÉCEPTION DES SOUSSIONS : au plus tard le **15 novembre 2021, avant 10 h**, au bureau de la greffière, 300, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7Z7, pour être ouvertes publiquement sur-le-champ.

COMMUNICATION : Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette demande de soumissions, veuillez communiquer avec le responsable de l'information aux soumissionnaires, Mme **Daphné Huard**, acheteuse, à l'adresse courriel suivante dhuard@vsj.ca.

Toute question ou demande de clarification doit être transmise au moins 48 heures avant la date et l'heure prévues pour la réception des soumissions.

ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT : La Ville de Saint-Jérôme se réserve le droit de refuser la soumission d'un entrepreneur, d'un prestataire de services ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville.

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL : Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

RÉSERVE : La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents de soumission & addendas véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, auprès de SEAO, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ACCEPTATION DES SOUSSIONS : La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27 octobre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

LAURENCE CHÉNARD, avocate